



Magazine d'information du territoire Serre-Ponçon Val d'Avance

LE MAG'

de la Com'Com



spécial Déchets

Travaux en déchèteries

Panique sur les emballages

6 actions sur le terrain

BIEN TRIER, MOINS JETER, MIEUX RECYCLER

Trier plus, mieux recycler, développer les filières de reprises, dans les faits et dans les chiffres ça se voit et les chiffres parlent. En 2024, notre taux global de valorisation des déchets est de 53 % avec 3824 tonnes, il enregistre une progression de 2 %.

Regard sur les tonnages de l'année 2024 :

ENCOMBRANTS | 408 tonnes collectées en 2024, c'est 66 tonnes en moins par rapport à 2023, soit une diminution de 14 % d'encombrants envoyés à l'enfouissement ! Un constat directement lié au déploiement récent de nos nouvelles bennes dédiées aux filières REP comme les déchets du bâtiment, les menuiseries, les laines isolantes ou encore les plastiques du bâtiment.

TRI SÉLECTIF | 299 tonnes d'emballages en 2024. Nos performances de tri des emballages nous placent sensiblement parmi les meilleurs trieurs au niveau national, régional et départemental, avec un ratio de 36 kg par habitant et par an ! Néanmoins, la quantité collectée progresse MAIS pas la qualité avec 101 tonnes de déchets triés refusés, dépassant les 30 % d'emballages redirigés à l'enfouissement...

Focus et explications, page 3.

EN SAVOIR + ?

Rapport d'activités 2024 à consulter en ligne !



DÉCHETS MÉNAGERS | Les tonnages d'ordures ménagères se stabilisent autour de 1 454 tonnes en 2024, un ratio proche de 184 kg par an par habitant. Toutefois, malgré ces résultats honorables et constants, la TGAP (*Taxe générale sur les activités polluantes*) payée par la collectivité et appliquée par l'État risque d'augmenter fortement en 2026.

Nous n'avons d'autres choix que de réduire collectivement les tonnages de déchets produits ou la facture sera de plus en plus lourde à porter, nous impactant tous dans le porte-monnaie...

DÉCHÈTERIES | En déchèteries, nous constatons une augmentation de 36 % en 5 ans des déchets collectés, le résultat de l'implantation de nombreuses filières de reprise. Face à cette croissance et des changements rapides, l'adaptation des deux sites intercommunaux est une nécessité, pour accueillir encore de nouveaux espaces de collecte.

Zoom sur les travaux d'extension, page 2.

#10

Août 2025

www.cc-serreponconvaldavance.com



DÉCHÈTERIES



10 MOIS DE TRAVAUX DÉBUTENT À LA DÉCHÈTERIE DE L'AVANCE

+ 1 600 TONNES DE DÉCHETS EN 5 ANS !

Les tonnages collectés au sein de nos déchèteries (Théus et Avançon) ont augmenté de 36 % en 5 ans, avec en moyenne 300 tonnes supplémentaires chaque année : l'équivalent de 1 600 tonnes de déchets à traiter en plus depuis 2020 !

Avec, à ce jour, près de 30 filières de recyclage, et des services en constante évolution, l'adaptation des deux déchèteries intercommunales doit répondre à cet impératif urgent : agrandir pour accueillir de nouvelles bennes de dépôts.

Des travaux d'extension se dérouleront dans nos deux pôles, en deux temps :

- en 2025 à la déchèterie de l'Avance (Plaine d'Avançon).
- en 2026 à la déchèterie de Théus (Zone d'activités Les Graves).

EN 2026 À THÉUS



L'adaptation de la déchèterie de Théus interviendra au début 2026 pour une enveloppe de travaux de 250 000 € HT. Il s'agira de répondre au même objectif d'intégration de futures filières de recyclage via :

- la création de deux emplacements pour deux bennes supplémentaires en bas de quai.
- la réhabilitation du local d'accueil des agents et la création d'un véritable espace dédié au réemploi *Je trie, je troque !* ouvert à tous.



Garages et ateliers techniques intercommunaux du projet d'extension de la déchèterie de l'Avance

3 QUAIS SUPPLÉMENTAIRES ET 1 NOUVEAU BÂTIMENT TECHNIQUE

La CCSPVA engage des travaux d'agrandissement de la déchèterie de l'Avance à la rentrée de septembre, pour une durée de 10 mois.

Ce chantier, d'un montant prévisionnel de 1 260 000 € HT, vise à répondre à la nécessité d'accueillir de nouvelles filières REP et à optimiser l'organisation de la régie Déchets, tout en améliorant les conditions d'accès et de circulation des usagers.

Les travaux consistent en :

- la création de 3 emplacements supplémentaires en bas de quai, pour parvenir au total à 10 quais de dépôts.
- la création d'un bâtiment de 620 m² comprenant un garage à 6 travées destiné au stockage des camions de collecte des déchets, et aux services techniques Eau potable et Assainissement de la collectivité.
- un local sanitaire, des vestiaires et un espace commun répondant aux normes actuelles.
- la réfection complète de la voirie d'accès à la déchèterie.
- l'installation de la vidéo-protection sur l'ensemble du site a d'ores et déjà été réalisée fin août.

PAS D'INTERRUPTION DU SERVICE !

Peu d'impact pour les usagers ! La déchèterie restera ouverte pendant toute la durée des travaux, organisés par phases pour permettre la continuité du service. Une circulation alternée sera parfois nécessaire, mais celle-ci sera anticipée et annoncée. En pratique, certains flux situés sur les futurs terrassements (les huiles, le tri sélectif ou le PVC plastique) seront temporairement déplacés dans la zone Nord de la déchèterie, côté palettes et gravats.

UN FINANCEMENT À HAUTEUR DE 70 %

Ce chantier d'envergure nécessitera une coordination minutieuse pour la sécurisation des agents et des usagers, ainsi que la signalisation sur site. Une première réunion de cadrage ce 3 juillet dernier a réuni les huit entreprises retenues suite à la commission d'appel d'offres, les élus et agents de la CCSPVA en charge du projet, le maître d'oeuvre Laurent Vial, et l'atelier Armand Architecture.



Le financement global repose à hauteur de 70 % sur les soutiens financiers de l'État via la DETR, de la Région Sud via le dispositif Nos Territoires d'Abord, et le département des Hautes-Alpes. Le reste est à la charge de la CCSPVA.

TRI DES EMBALLAGES

30 % DE TAUX DE REFUS, RIEN NE VA PLUS...

Le tonnage d'emballages collectés dans les colonnes jaunes progresse chaque année. Néanmoins, en augmentation croissante depuis 4 ans, le pourcentage d'erreurs de tri dépasse la barre des 30 %. Soit un tiers des déchets collectés qui ne peuvent être recyclés entraînant une grande perte de la qualité collectée, des surcoûts financiers et des recettes non perçues. On vous explique pourquoi nous devons nous remobiliser !



LE COÛT DES ERREURS DE TRI

1 tonne d'ordures ménagères 211 € la tonne

1 tonne d'emballages "refus de tri" 385 € la tonne

Chaque tonne de déchets traités dans un centre de tri nous est facturée, ou bien rachetée, selon la qualité. Cela nous permet de couvrir une partie des frais de collecte. Selon la matière collectée, les coûts de traitement diffèrent. Et à ce jour, 1 tonne d'emballages classée "refus de tri" est facturée 174 € de + qu'1 tonne de "poubelles ordinaires".

Pourquoi ? Un transport dédoublé !

Le contenu des colonnes jaunes est transporté jusqu'au centre de tri de Manosque. Sur place, les emballages et déchets non reconnus, classés en refus (emballages en sacs, imbriqués...) perturbent le processus.

Ils sont extraits et renvoyés : en 2024, c'est 101 tonnes d'emballages qui ont repris le chemin inverse direction le centre d'enfouissement du Beynon situé à Ventavon (04). Un non-sens écologique, une perte financière de revenus et un surcoût supplémentaire qui nous pénalise tous : + 17 185 € TTC de surcoûts en 2024 et a priori davantage en 2025.

Les déchets déclassés en "refus de tri" provenant des colonnes d'emballages témoignent de mauvaises habitudes :

- des **emballages imbriqués** les uns dans les autres...
- des emballages triés **MAIS jetés dans des sacs fermés** donc refusés au centre de tri...
- des **sacs d'ordures ménagères...**
- des **huiles mécaniques** qui graissent l'ensemble des matières et condamnent un container entier à l'enfouissement...
- des **hors-sujet !** Jouets, électroménagers, radiateurs, pneus, objets plastiques, **déchets de chantiers, polystyrène...**

5 CONSEILS POUR TRIER MIEUX

1 **Tous les emballages plastiques se trient. Pas les objets !**
Vieux jouets, arrosoirs, tuyaux, vaisselles, bacs de rangement...
Les objets en plastique vont en déchèterie.

2 **Toujours en vrac, jamais dans un sac !** Dans un sac, une fois écrasés par le compacteur de notre camion de collecte, les emballages forment une masse compacte qui ne peut plus être triée par les machines, refusée et direction l'enfouissement...

3 **Emballages imbriqués, emballages refusés !** On ne les imbrique pas les uns dans les autres, pour les mêmes raisons (n°2).

4 **Les sachets en papier kraft vont dans la benne jaune.**
L'emballage du pain et les sachets kraft des fruits et légumes ne vont **pas dans la benne bleue** à papiers, **mais aux emballages !**

5 **Pas d'emballages de déchets chimiques au tri !**
Ils mettent en danger les agents opérateurs du centre de tri alors qu'il existe des filières de recyclage **spécialisées en déchèterie !**



POUR TRIER MIEUX !

1 application Guide du tri +
1 nouveau MémoTri à conserver.



RÉDUIRE LA TAILLE DES OUVERTURES

Nous retrouvons chaque jour des planches, de l'électroménager, des pneus, des gravats... dans les colonnes jaunes dédiées aux emballages. Pour stopper cette recrudescence et faire face à ce constat désolant, nous n'avons pas d'autre solution que de diminuer la taille des ouvertures pour bloquer le passage de ce genre de dépôt. Ainsi, depuis quelques semaines, les grandes trappes d'ouverture des colonnes de tri sont remplacées par de plus petits orifices. Ce qui ne gêne en rien votre geste de tri. Avec un sac de tri adapté, et en vous appuyant sur le rebord vous viderez toujours aussi facilement vos emballages !
Alors, maintenez le cap avec nous, conservez votre habitude citoyenne et responsable. MERCI !

VOUS TRIEZ, NOUS AGISSONS

6 ACTIONS SUR LE TERRAIN

1 PLAGES SANS TABAC



Trois plages du territoire sont devenues officiellement "Plages sans Tabac" en partenariat avec la Ligue contre le cancer 05 : la plage de Bois-Vieux à Rousset Serre-Ponçon, et les plages de la Base de loisirs les 3 Lacs. Les objectifs sont multiples en matière de santé publique et d'environnement :

- réduire le tabagisme passif, particulièrement chez les enfants,
- dénormaliser l'acte de fumer dans des lieux publics,
- réduire les déchets dans la nature et les cours d'eaux,
- diminuer les risques d'incendie et de feux de forêts.

2 NOS GRATIFERIAS



Deux gratifierias ont été organisées cette année et ont rencontré un vrai succès ! Le concept ? Un marché 100 % gratuit, 100 % récup. Donner, échanger, récupérer, tout cela sans argent. Notez les dates, c'est bientôt près de chez vous !



**PROCHAINS
RENDEZ-VOUS**

GRATIFERIA spécial Textiles
Mercredi 1er octobre, Remollon

Centre socio-culturel, de 13h30 à 17h

GRATIFERIA spécial Noël
Samedi 22 novembre, St-Étienne-le-Laus, salle polyvalente, de 13h30 à 17h

4 J'IRAI TRIER CHEZ VOUS !

Chaque mercredi Coralie, notre ambassadrice du tri vient à votre rencontre en porte-à-porte, à votre domicile, pour échanger dans votre rapport au tri, vous encourager ou répondre à vos questions pratiques. Un dialogue bienveillant, et avec le sourire ! Merci de votre bon accueil respectueux. + d'infos :

06 99 82 26 63

biodechets@ccspva.com

5 LA COLLECTE DES PLASTIQUES AGRICOLES

Réservée aux agriculteurs du territoire, la prochaine collecte des plastiques agricoles organisée avec ADIVALOR se tiendra dans nos deux déchèteries du lundi 10 au vendredi 21 novembre 2025.

En attendant, le dépôts des ficelles et filets, c'est toute l'année dans la toute nouvelle benne de reprise installée à la déchèterie de l'Avance (côté Zone des déchets verts) !

3 UNE BENNE MULTI-REP* PLASTIQUE

Côté déchèterie, une nouvelle benne de collecte arrive ! Il s'agit d'une nouvelle filière de reprise REP* Plastiques déployée cet automne dans les sites de Théus et Avançon, avec l'éco-organisme Eco-Maison.



Pourquoi ?

Comme pour la ferraille ou le bois, la tendance se dirige vers un tri par matériaux, plus intuitif, là où ces dernières décennies les filières de recyclage en France avaient été déployées plutôt par catégorie d'objets.

A déposer : tous les objets en plastiques durs de + 80 cm du bâtiment, de l'ameublement, du bricolage, du jardinage, ainsi que les jeux et jouets.

*filière à Responsabilité Élargie du Producteur

6 CABANES À DONNS

Réduire, recycler, réemployer, échanger ou donner... vous êtes nombreux à adhérer. Nous travaillons actuellement à la possibilité de déployer des Cabanes à dons sur le territoire, un concept de points d'apports volontaire encore à définir.

Le projet s'affine et on vous en dit bientôt + !

LE MAG #10 - Août 2025
Édité par la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance 33, rue de la Lauzière 05230 - La Bâtie-Neuve.



Dépôt légal : 2025-08 • Prochaine parution : Décembre 2025 • Directeur de la publication Gaëtan Parpillon, Directeur des Services. • Conception, maquette et rédaction : Anne Domaine, service Communication • Crédits photos : A. Payelle, C. Gendre • Distribution : agents de la CCSPVA, élus municipaux. • Impression : Éditions du Fournel, L'Argentière-la-Bessée. Imprimé sur papier PEFC. TOUTE REPRODUCTION ET RÉUTILISATION INTERDITE.



Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
33, rue de la Lauzière 05230 LA BATIE-NEUVE | 04 92 50 20 50
secretariat@ccspva.com | www.cc-serreponconvaldavance.com



Suivez l'actualité près de chez vous au quotidien !
Abonnez-vous à notre page Facebook **Serre-Ponçon Val d'Avance** à l'application **Panneau Pocket**